

Questions au Feuilleton

Gendarmerie royale du Canada 1. Les directives, les formulaires et la papeterie doivent tous être imprimés sous forme bilingue.

2. Sans objet.

3. En septembre 1976.

4. En 1972-1973: \$264,722; En 1973-1974: \$314,083.

5. Il est impossible d'évaluer ce que sera le coût global.

6. Environ \$325,868.97.

REMARQUE: Comme la GRC dispose de son propre service de traduction, il lui a été impossible de fournir les renseignements ci-dessus.

LE POURCENTAGE DES VÉRIFICATIONS RÉSULTANT EN UNE COTISATION ACCRUE D'IMPÔT

Question n° 1151—M. Herbert:

En rapport avec la réponse à la question n° 578, quel est le pourcentage des déclarations d'impôt dont la vérification a entraîné une augmentation de la cotisation, s'il y a lieu, et des cotisations majorées, quelle proportion n'a pas été contestée?

Vérification de corporations importantes—Cotisations accrues et appels ou oppositions

Palier de revenu brut

	200 millions et plus	25 millions à 200 millions	5 millions à 25 millions
1971-1972			
Vérifications avec augmentations Toutes les vérifications (%)	70.3	56.6	58.9
Vérifications pour lesquelles il n'y a eu ni appel ni opposition* Toutes les vérifications avec augmentations (%)	69.2	61.7	73.8
1972-1973			
Vérifications avec augmentations Toutes les vérifications (%)	58.5	54.0	56.8
Vérifications pour lesquelles il n'y a eu ni appel ni opposition* Toutes les vérifications avec augmentations (%)	25.0	72.5	76.2
1973-1974			
Vérifications avec augmentations Toutes les vérifications (%)	69.7	55.1	53.4
Vérifications pour lesquelles il n'y a eu ni appel ni opposition* Toutes les vérifications avec augmentations (%)	43.5	68.6	79.5

*Ce pourcentage tient compte du complément d'un nombre de vérifications pour lesquelles il y a eu appel ou opposition et qui ont entraîné une modification à la cotisation initiale.

LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

Question n° 1164—M. Gauthier (Roberval):

Combien de commissions d'enquête a) ont été nommées depuis 1963 et b) sont toujours en activité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Commissions d'enquête en vertu de la Partie I de la loi sur les enquêtes a) 30; b) 5.

LA SUBVENTION À TERRA POWER TRACTOR CO. LTD. DE SASKATOON

Question n° 1178—M. Hnatyshyn:

Quelle somme, sous forme de subventions de toutes sortes accordées

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Les renseignements nécessaires pour répondre à la question n° 1151 proviennent d'une source différente de celle qui a été utilisée pour répondre à la question n° 578. Les deux sources des données ne sauraient être totalement comparées étant donné une période différente de temps pour l'extraction des données. Elles peuvent cependant être considérées comme étant raisonnablement comparables. Il est impossible de répondre directement à ce qui a été demandé dans la seconde partie de la question qui traite des cotisations contestées. Nous ne disposons pas de renseignements précis—c'est-à-dire pour un certain groupe de dossiers qui font état d'augmentations, combien ont été contestés et lesquels. De plus, nous ne pouvons que fournir des renseignements se rapportant aux cotisations contestées pour chacun des paliers indiqués, lorsque les mesures subséquentes entraînent une modification. Le tableau ci-joint démontre le nombre de vérifications contestées qui sont effectuées au cours de chaque année financière et qui donnent lieu à une modification de la cotisation précédente.

par tous les ministères, le gouvernement a-t-il attribuée à la société Terra Power Tractor Co. Limited de Saskatoon et dans chaque cas, a) de quel ministère provenait la subvention, b) à quelle fin était-elle destinée?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Aucune.

M. PITFIELD—LES JOURS D'ABSENCE

Question n° 1196—M. Cossitt:

Au sujet de la réponse à la question n° 982 voulant que M. Michael Pitfield ne se soit pas absenté de son poste de sous-ministre de la Consommation et des Corporations «sauf dans les cas prévus par les règlements de la Fonction publique», quand M. Pitfield s'est-il absenté